

Arrêté n°2021-63 portant proclamation des résultats des élections au conseil de l'IUT de Troyes

Le président de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

VU l'arrêté électoral relatif aux élections au conseil de l'IUT de Troyes,

ARRETE

Article 1 :

Sont proclamés les résultats suivants :

Collège « Chargés d'enseignement » :

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 9

Votants : 9

Suffrages exprimés : 9

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 9

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
SARRAZIN Laure	8	0	1	1
MARTINOT Alain	1	0	0	0

Est déclarée élue

SARRAZIN Laure

Collège « Etudiants » :

Sièges à pourvoir : 7

Inscrits : 1474

Votants : 321

Suffrages exprimés : 314

Bulletins blancs ou nuls : 7

Quotient électoral : 44,85

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
CJ-GEA-MMI-TC	251	5	1	6
	63	1	0	1

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
CARION Alissa	DUPONT Sarah
ZANCHI Nathan	MATTRAT Loup
MARTOR Anaïs	DISLAIRE-GOULARD Agathe
BELLAVOINE Lucas	BELBACHIR Samy
SELMIRE Coline	PAVES Milla
COUTURIER Erwan	EVARD Léo
MARTEAUD Alexandre	MUSONI Marie-Joyeuse

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au recteur, chancelier des universités et consultable sur le site internet de l'Université.

Fait à Reims, le 29/10/2021



Guillaume GELLÉ

- Mis en ligne le : 29/10/2021

- Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 29/10/2021